

Bon de Commande MATERIEL

Lecteurs Fixes SESAM-Vitale agréés 1.40		HT	TTC	Qté	Total
INGENICO PRIUM 4	Garantie 3 ans	266,67	320,00		
KAPELSE KAP&LINK	Garantie 3 ans	233,25	279,90		

Lecteurs Portables SESAM-Vitale agréés 1.40 (Intègre la CCAM)		HT	TTC	Qté	Total
INGENICO VITAL'ACT 3S <i>Avec installation, paramétrage et assistance à la prise en main</i>	Garantie 3 ans	489,25	587,10		
KAPELSE eS KAP Ad <i>Avec installation, paramétrage et assistance à la prise en main</i>	Garantie 3 ans	516,67	620,00		

Lecteurs Multicartes CB/ SESAM-Vitale agréés 1.40		HT	TTC	Qté	Total
INGENICO IWL 250 PEM SANTE (Fixe)	Garantie 3 ans	518,75	622,50		
INGENICO IWL 250 PEM SANTE TLA (Portable)	Garantie 3 ans	Indisponible			

Lecteur CB Mono application Portable		HT	TTC	Qté	Total
INGENICO IWL 250 PEM	Garantie 3 ans	467,50	561,00		

OPTIONS COMPLEMENTAIRES (Lecteurs CB)		HT	TTC	Qté	Total
Abonnement LYRA « Premium »	Prix/mois	9,04	10,85		
Installation, configuration et paramétrage Lecteur <i>Par prise de main à distance via ADSL sur RDV</i>		70,00	84,00		

Accessoires		HT	TTC	Qté	Total
Keyspan - Adaptateur Série / USB		58,75	70,50		
Unité de sauvegarde – Clé USB Kingston 8GB (USB 3.1/3.0/2.0)		10,00	12,00		
Disque dur externe transcend StoreJet 25H2P – 500 Go USB 2.0	Garantie 3 ans	99,00	118,80		

TOTAL TTC €

Je joins le chèque correspondant au montant de ma commande à l'ordre d'AFFID Systèmes

Adresse Facturation

Nom/Prénom :
 Adresse :
 CP : Ville :
 Tél : Portable :

Adresse livraison

(à remplir si la livraison ne se fait pas à l'adresse professionnelle)

Nom/Prénom :
 Adresse :
 CP : Ville :
 Email :

Le :

Signature :

Toute commande adressée à AFFID implique l'acceptation des conditions de vente

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Prix : les prix indiqués ci-dessus sont indicatifs et peuvent être modifiés sans préavis; les prix facturés sont ceux en vigueur au moment de la commande; les frais de port (pour le matériel) sont facturés en sus.

Livraison : En cas de retard de livraison, le client aura la possibilité d'annuler sa commande ou d'accepter un nouveau délai, sans qu'il puisse exiger une remise de prix ou le paiement de dommages intérêts.

Paiement : Dans le cas d'une commande, le paiement s'effectuera à la commande par chèque ou virement bancaire.

Contrat annuel d'assistance et mise à jour logiciel : En tant qu'éditeur AFFID Systèmes se doit de maintenir fonctionnellement ses produits en conformité avec les cahiers des charges imposés par le GIE SESAM Vitale. AFFID Systèmes propose donc pour chaque logiciel un contrat annuel d'assistance et de mise à jour incluant : la mise à disposition de la dernière version, l'assistance téléphonique pour la gestion des incidents et des questions ponctuelles sur l'utilisation, un outil de restructuration des données de la version antérieure au format de la dernière version. Dans ce contrat n'est pas inclus : l'assistance à l'installation ou la réinstallation de logiciel sur un matériel que ce soit sur un poste unique ou en réseau, ni la formation initiale à l'utilisation du produit. Ces interventions complémentaires s'effectuent sur rendez-vous et font l'objet d'une facturation spécifique sur la base du temps passé ou d'un forfait.

Le contrat est annuel et renouvelé tacitement à chaque date anniversaire. Son règlement s'effectue par prélèvement SEPA selon votre mandat (voir formulaire joint) ; vous pouvez le dénoncer 3 mois avant l'échéance par courrier auprès de nos services, sinon vous recevrez une facture vous prévenant du prélèvement sous 15 jours.

Réserve de propriété : AFFID Systèmes conserve la propriété des biens vendus jusqu'au règlement complet de leur prix, le client devant conserver les marchandises en l'état jusqu'à parfait paiement.

Garantie : outre la garantie légale contre vice caché résultant des articles 1641 et suivants du Code Civil, les produits ci-dessus bénéficient d'une garantie Affid (pour les logiciels Affid) ou d'une garantie constructeur (pour les matériels) En aucun cas, un produit ne peut être retourné à Affid sauf accord préalable. Ces garanties sont exclusives de toute autre garantie notamment de toute garantie de résultat quant à la satisfaction des besoins spécifiques du client.

Attribution de juridiction : pour toutes les contestations relatives à l'exécution du contrat entre la société Affid et le client, le Tribunal de Commerce de Nanterre sera seul compétent.

Loi Informatiques & Libertés du 6 janvier 1978 modifiée : Les informations recueillies sur nos formulaires sont nécessaires à nos services techniques et commerciaux basés en France et ne seront pas transmises à des tiers. Elles peuvent également faire l'objet de traitements spécifiques et d'informations aux autorités compétentes dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant notre service commercial : AFFID Systèmes 10 avenue de Camberwell 92330 Sceaux.

